



En grève le 12 septembre 2017

francetélévisions

Tous ensemble pour nos droits et garanties collectives

Après un simulacre de concertation avec les syndicats, le gouvernement a rendu publiques les 5 ordonnances censées réformer le code du travail.

La ministre du travail, ex-DRH de Danone, peut répéter en boucle qu'elle croit au dialogue social et qu'elle a confiance dans « l'intelligence collective » au sein de l'entreprise, il n'empêche que les 5 ordonnances entérinent un recul majeur de la protection et des droits des salariés et accèdent aux désirs les plus chers du Medef qui ne cache pas sa joie.

Car tout dans les textes concourt à rendre les choses plus simples pour les patrons : plafonnement des indemnités de licenciements, délais de prescription raccourcis, périmètre national en cas de plan social, possibilité de ruptures conventionnelles collectives, contournement des syndicats dans les PME et les TPE, référendum à l'initiative du patron, possibilité pour chaque entreprise de négocier à sa sauce sur des sujets aussi importants que le contrat, la rémunération, le temps de travail, la mobilité.

Maître mot de l'exécutif: il faut rassurer les entreprises, attirer les investisseurs étrangers en alignant par le bas, sur les standards européens, la législation sociale. Fort de ces arguments, tout en prétendant renforcer le dialogue social, le gouvernement fait voler en éclat le modèle social français, héritage du Front populaire, du Conseil national de la Résistance et de 1981.

Terminé les comités d'entreprise, exit les délégués du personnel, fini les CHSCT. Vive le Comité social d'entreprise (CSE), grand rêve du patronat, qui fusionnera l'ensemble, soi-disant pour éviter les redondances, surtout pour noyer des élus en nombre insuffisant dans une avalanche de problématiques allant des conditions de travail à la santé en passant par la stratégie et les choix économiques de l'entreprise. Muriel Pénicaud ose affirmer qu'il s'agit d'aller vers la « co-décision » au sein des entreprises. La bonne blague.

Avec quels moyens ? Le gouvernement affirme qu'ils seront garantis, mais ça ne figure pas dans les textes, c'est renvoyé à la négociation. Et encore, quelle négociation ? Le Premier ministre a annoncé la couleur : le texte ne pourra plus être modifié qu'à la marge avant son entrée en vigueur fin septembre.

Pour dénoncer cette grande entreprise de déconstruction de notre modèle social, qui recycle les vieilles formules libérales ayant fait les preuves de leur inefficacité ailleurs, la CGT appelle à manifester partout en France le 12 septembre. Toutes les études le démontrent : il n'y a aucun lien entre la protection de l'emploi et le chômage de masse.

Pour ce qui concerne les salarié-e-s de France télévisions nous exigeons :

- a) **Le maintien des instances de proximité DP et CHSCT dans les 24 antennes de proximité avec la totalité de leurs prérogatives à la Maison de FTV, à Malakoff, Vaise, Issy les Moulineaux, et dans les 9 stations d'outremer.**
- b) **Le retrait du contrat de mission ou d'émission, qui aggrave encore la précarité des non permanents en les privant du droit à requalification en CDI.**
- c) **L'arrêt des temps partiels contraints de plus en plus souvent imposés aux CDD de FTV qui ont eu le courage de faire reconnaître leurs droits devant les tribunaux.**

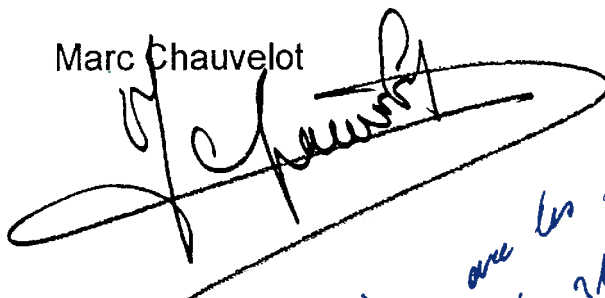
Pour toutes ces raisons la CGT appelle l'ensemble des salarié-e-s de FTV à cesser le travail le 12 septembre à compter de 0H00 et pour une durée de 24H

Tous en grève le 12 septembre contre la démolition à la Thatcher de notre modèle social !

A Paris, le 1er septembre 2017

Pour la CGT de FTV
Le DSC

Marc Chauvelot



*Reça a jour, avec les révisions
d'usage - le 30.09.2017.*